

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-1/01

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42149222

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire, Environnement et Ag
Rapporteur : AIELLO Léo

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Aménagement 77 - rapport d'activités 2010.

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée départementale le rapport écrit des représentants du Département au conseil d'administration de la société d'économie mixte "Aménagement 77".

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

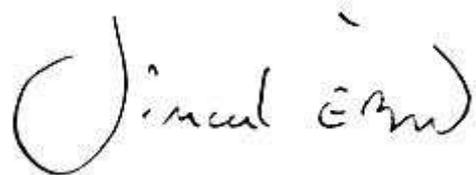
VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De prendre acte de la communication du rapport, annexé à la présente délibération, présenté par les représentants du Département au conseil d'administration de la société "Aménagement 77" au titre de l'année 2010.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ